

souvent même à des variétés qui ne pouvaient convenir à notre climat et à notre sol : puis de là sont venus les insuccès, les mécomptes et peu après le dégoût.

Alors si l'on eut agi avec un peu plus de discernement ou de prudence, en connaissance de l'origine ou du tempérament des plants, on aurait pu obtenir quelque résultat ou, du moins, éviter des déboires. Dans ce cas, le plus souvent on a concéu que le vendeur était un charlatan, un faiseur de dupes, alors qu'il pouvait être véridique et de la plus parfaite bonne foi, ou bien encore que l'expéditeur avait trompé sur la qualité de la marchandise, alors qu'elle pouvait être irréprochable, etc. Dans ces cas, on ne s'en prend jamais à soi : ce sont toujours les autres qui ont tort.

Ces causes ont donc contribué à l'insuccès d'un grand nombre de ceux qui avaient eu le courage de se livrer à la culture des arbres fruitiers. Comme le disait en 1877, M. S. J. Lyman, un des membres de la Société d'horticulture de Montréal, " ces désappointements ne peuvent être attribués qu'au défaut d'une coopération organisée parmi nos pépiniéristes et les amateurs de culture horticole, pour faire connaître au public les produits méritoires de nos vergers, pour les propager et les répandre, et pour obtenir l'assistance efficace de notre législature Provinciale, dans le but d'étudier, d'examiner, de nommer et classer la Pomone de la Province. "

La Société d'horticulture de Montréal dont l'existence date depuis nombre d'années, devait elle-même entreprendre cette tâche, et elle a été généreusement secondée dans ses efforts par le Gouvernement Provincial par une aide pécuniaire. Le résultat obtenu a été tellement évident, si nous en jugeons par les rapports publiés par cette Société, que le Gouvernement Provincial a étendu sa sollicitude à l'égard des autres sociétés d'horticulture qui pourraient à l'avenir être établies dans notre Province.

Il appartenait à nos campagnes du district de Québec de jouir de cet heureux privilège. C'est avec un sentiment de joie que tous les amis de l'horticulture doivent se réjouir de la fondation, dans le comté de l'Islet, d'une société ayant pour but de propager la pratique et la diffusion des meilleurs procédés horticoles, et d'inviter notre population à se livrer à la culture des fruits qui non-seulement sont un aliment de luxe et sain pour toutes les classes, mais un article très important d'exportation, si nous en jugeons surtout par les milliers de barils de pommes, etc., qui sont expédiés chaque année sur les marchés d'Europe, de même que pour les menus fruits qui aussi sont en constante demande, grâce aux facilités de transport direct que nous possédons et qui nous rapprochent des marchés européens.

Un proverbe bien connu dit que " du choc des idées naît la lumière ; " c'est dans cette pensée philanthropique, que notre entreprenant pépiniériste canadien, M. Auguste Dupuis, du Village des Aulnaies, désirent voir le progrès agricole dans cette partie de notre Province et lui donner une impulsion nouvelle, sous le rapport de la production des fruits, émit le vœu en quelques jours réalisé de voir se créer une Société d'horticulture qui aurait pour mission et pour but d'encourager, en faisant appel à tous les dévouements,

à la pratique si pleine d'utilité et d'agréments des sciences horticoles et d'arboriculture; en ce qui concerne surtout la partie Est de notre Province.

Le 13 avril courant, la " Société d'horticulture du comté de l'Islet " se fondait, grâce au concours généreux de plusieurs agronomes et horticulteurs distingués qui ont bien voulu inscrire leurs noms comme membres, et dont nous aurons plus tard occasion de publier les noms et de faire connaître les travaux.

Voici les noms des messieurs qui ont été élus officiers et directeurs pour l'année 1880 :

*Président* : J. B. Dupuis, Ecr., M. P. P.

*Vice-Président* : Révd M. Jos. Laguenx, Ptra.

*Secrétaire Trésorier* : P. G. Verreault, Ecr. N. P.

*Directeurs* :—Engène Casgrain, Ecr., Islet; Dr. N. Dion, Ecr., Islet; Firmin H. Proulx, Stc. Anne de la Pocatière; Révd M. Paradis, St. Raphaël; Dr. S. Roy, Ecr., St. Jean Port-Joli; P. H. Dupont, Ecr., St. Roch, Village des Aulnaies; Aug. Dupuis, Ecr., Secrétaire Correspondant, St. Roch, Village des Aulnaies.

*Comité pour les fruits, abeilles, etc* : Révd M. Ed. Dufour, Révd M. J. Laguenx, Drs. N. Dion et S. Roy, Aug. Dupuis.

Le but de cette Société est de faire progresser (dans la partie Est de la Province surtout) l'horticulture, l'arboriculture, le jardinage; d'encourager la plantation d'arbres fruitiers et forestiers; de recueillir des informations sur les différentes variétés d'arbres fruitiers qui résistent le mieux à notre climat, etc.

Un rapport sera publié annuellement et distribué gratuitement par cette Société. Ce rapport contiendra toutes les informations que la Société aura obtenues, et renseignera le public sur les fruits qui réussissent le mieux dans nos localités, le sol qui convient à chaque espèce, à quelle exposition et à quelle latitude ils prospèrent le mieux; quelles sont les forme, volume, qualité, époque de maturité et durée des fruits, etc.

Les efforts de tous les membres de la Société devront tendre à obtenir des informations sur les arbres fruitiers qui existent actuellement dans toutes nos paroisses, le long du fleuve, dont les fruits sont de bonne qualité; ils devront s'assurer de la rusticité de ces arbres, de leur vigueur et de leur fécondité; s'assurer de plus s'ils sont bien des sauvages.

Cette Société aura des exhibitions annuelles. Cette année l'exhibition de fruits, fleurs, légumes et abeilles aura lieu à St. Jean Port-Joli, en même temps que l'exposition agricole. Il sera payé une centaine de piastres en prix par la Société.

Afin d'encourager tout particulièrement la culture de la vigne en plein air, M. Auguste Dupuis offrira en prix des plants d'arbres fruitiers et de vignes pour une valeur de vingt cinq piastres.

La Société compte actuellement trente-neuf membres, et nous espérons, dès que son organisation sera connue, qu'un grand nombre de cultivateurs se feront inscrire comme membres. La souscription n'est que d'une piastre payable annuellement. Toute personne dans la Province de Québec peut appartenir à cette Société en payant une piastre entre les mains de P. G. Verreault, Ecr., N. P., de St. Jean Port-Joli,